APPROBATION.

IGNACE BOURGET,

Evêque de Montréal, &c. &c.

Nous avons vu la quatrième édition du *Petit Manuel de l'Archiconfrérie du très-Saint et Immaculé Cœur de Marie*, contenant les statuts et règles de cette pieuse association, et nous l'avons approuvée et approuvons par les présentes.

Donné à Montréal, le 1 juin 1843, sous notre seing et sceau, avec le contre-seing de notre pro-secrétaire.

✠ IG. Ev. de Montréal.

L. ✝ S.

Par Monseigneur,

J. O. Paré, *Chan. p. s.*

ENREGISTRE' au bureau des Protonotaires de ce district, en conformité à l'Acte Provincial pour protéger la propriété littéraire.

MONK & MORROGH, P. B. R.

Montréal, 16 février 1841.